



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 07 décembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221207-2022-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Délibération : N° 2022-67

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt deux le Mercredi 07 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 28 novembre 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Andrew BOIVENT, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Kelly CATILLON a donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART a donné pouvoir à Victorien POTIN, Sandrine HAVY a donné pouvoir à Régis FOSTIER, Davis BOUTILLIER, Rémy WALME

Secrétaire de séance : Patrice POULAIN

Lotissement la Haie Bergère - Acquisition du lot 14

DELIBERATION

Par courriel du 24 novembre 2022, Mme HOLLANDTS et M. GODIMUS, domiciliés à La Capelle, ont fait part de leur souhait d'acquérir le lot n° 14 au lotissement de la Haie Bergère, d'une superficie de 777 m² et cadastré section AH n° 236.

Vu les documents graphiques établis par la SCP MARTIN-FIORE, géomètres, en date du 13 janvier 2020 ;

Vu la délibération 2019-41 du 10 septembre 2019 fixant le prix de vente des terrains du lotissement à 35 € TTC/m² ;

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

ACCEPTE de céder la parcelle cadastrée section AH n° 236 à Mme HOLLANDTS et M. GODIMUS au prix de 27 195 €, frais de notaire en sus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents y afférant par devant Maître PETIT, notaire à La Capelle.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 07 décembre 2022

Le Maire

Johann WERY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221207-2022-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022